



INFORMATION GÉNÉRALE AUX FAMILLES SUR LES CONDITIONS DE RENTRÉE 2020 AU SERVICE ACCUEIL ET DECOUVERTES DANS LE CONTEXTE COVID-19

1) Règles particulières liées au protocole sanitaire

Les parents jouent un rôle essentiel dans la venue de leurs enfants au Service d'accueil et découvertes, notamment à propos de l'apprentissage des gestes barrières. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le Service d'accueil et découvertes. En cas de symptômes (toux, éternuements, essoufflement, maux de gorge, fatigue, vertiges, maux de tête, troubles digestifs) ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au Service d'accueil et découvertes.

La situation sanitaire actuelle implique des dispositions particulières.

- **Lavage des mains** : Il est essentiel. Il sera réalisé à minima en arrivant aux activités ; avant et après chaque atelier ; après être allé aux toilettes ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; le midi avant de rentrer à la maison et dès l'arrivée au domicile.

Aucun enfant ne doit venir avec du gel hydroalcoolique. Des bornes sont installées au sein des établissements et leur utilisation sera strictement encadrée par les agents et les intervenants.

- **Chaque enfant devra avoir dans un sac des paquets de mouchoirs à usage unique, tout comme une bouteille d'eau, marquée à son nom, qu'il rapportera tous les midis après les ateliers à la maison.**
- **Le port du masque pour les enfants n'est pas autorisé avant 11 ans. Mais les établissements sont munis de masques en cas d'apparition de symptômes évocateurs en cours de journée. Dans un tel cas, l'enfant est isolé avec un masque (s'il a plus de 6 ans) dans une pièce dédiée et sous surveillance, dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. La procédure de gestion de cas COVID, définie par les autorités sanitaires, sera strictement suivie.**

Le port du masque est obligatoire pour les agents et les intervenants en présence des enfants et de leurs responsables légaux, tant dans les espaces intérieurs que dans les extérieurs.

- Dans les espaces intérieurs (salles d'ateliers, salle de garderie, Halle aux sports...), la **distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des enfants**. Tous ces espaces seront organisés au mieux.
- **L'aération des locaux se fera très fréquemment à chaque temps de pause.**
- **Le matériel utilisé (bancs, chaises, tables, jeux...) sera désinfecté après chaque utilisation.**
- **La limitation du brassage entre groupes d'enfants n'est plus obligatoire mais le déroulement de la matinée sera organisé pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants.**
- **Les temps de pause s'organiseront pour limiter au maximum les regroupements. Aucune mesure de distanciation physique ne s'applique en extérieur. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.**

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons, etc.) est permise.
Mais aucun jeu ni jouet personnel ne devra être apporté de la maison (billes, cartes, voitures...).

2) Modalités spécifiques d'entrées et sorties des enfants :

Toujours selon le protocole sanitaire, ***les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'enfants et/ou de parents.***

Ainsi, pour éviter les regroupements de parents et d'enfants à partir de 7h15 (heure d'ouverture de la garderie) ou à partir de 11h45 (heure à laquelle on peut récupérer les enfants), deux lieux ont été déterminés :

- Pour les primaires : entrée et sortie des enfants au portillon de la garderie.
- Pour les maternelles : entrée et sortie des enfants au portillon de la maternelle.

Un agent sera présent à chaque entrée.

Les parents et enfants devront respecter les marquages au sol pour la distanciation physique ainsi que la signalétique de circulation.

Seuls les parents de maternelle seront autorisés à entrer dans l'enceinte du Service d'accueil et découvertes dans la limite d'un accompagnant adulte par enfant, après nettoyage et désinfection des mains. Ils devront porter un masque de protection dès le passage du portillon de la cour maternelle et respecter un sens de circulation.

Julie LENFANT,
 Maire de Chaptelat.

